



AVIS PUBLIC

Est par la présente, donné par le soussigné, Ron Kelley, Directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité

Que conformément à l'article 451 du Code Municipal, avis-vous est donné que les règlements :

2020-155-2 modifiant le Règlement 2020-155 concernant les nuisances, la paix et l'ordre de la Municipalité de Wentworth-Nord ;

2022-485-2 modifiant le Règlement 2022-485 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien des voies privées sur le territoire de la Municipalité de Wentworth-Nord pour les périodes estivales et hivernales;

Ont été adoptés lors de la séance ordinaire du Conseil municipal du 20 août 2025 et sont en vigueur.

Les règlements sont disponibles pour consultation à l'Hôtel de Ville au 3488 route Principale, à Wentworth-Nord durant les heures régulières de travail, soit de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 00 à 16 h 30, du lundi au vendredi et sur le site Web de la municipalité <https://wentworth-nord.ca/administration/reglements-municipaux/>

DONNÉ à Wentworth-Nord, ce 26^e jour d'août 2025

Ron Kelley
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant trois copies aux endroits désignés par le conseil entre 8 h 30 et 17 h le 26^e jour d'août 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 26^e jour d'août 2025.

Ron Kelley
Directeur général et greffier-trésorier